

de l'art héraldique, du protocole, de l'art et du dessin. Le rapport se continue ainsi:

Les membres du comité désirent exprimer leur gratitude à ces témoins qui se sont efforcés de fournir des renseignements détaillés et aussi aux quelque 2,000 Canadiens qui ont soumis des modèles et des propositions de drapeau.

J'en arrive ensuite au paragraphe 5.

**Une voix:** Vous l'avez lu.

**L'hon. M. Flemming:** Non, je ne l'ai pas lu. Le paragraphe 5 se divise en alinéas a), b) et c). L'alinéa a) rappelle qu'une motion a été présentée au sujet de la tenue d'un plébiscite national. C'est ce dont je parle, un plébiscite national. La motion a été rejetée par 9 voix contre 5.

**Une voix:** Et à propos de 14 voix contre aucune?

**L'hon. M. Flemming:** Au train où vont les choses cet après-midi, il n'est pas étonnant que nous soyons un peu embrouillés. La motion pour la tenue d'un plébiscite national a été rejetée par 9 voix contre 5. Lorsque j'ai parlé à la Chambre le 13 août dernier, je m'étais opposé énergiquement à ce que la majorité des députés, en fait 133, soit chargée d'approuver le modèle d'un drapeau qui reniait notre patrimoine pour y substituer un nouveau drapeau. Je m'y oppose encore. J'ai protesté dans le cas de 133 personnes, mais nous devons maintenant accepter la décision majoritaire de 15 personnes, de sorte que tout ce que j'ai déjà dit est maintenant neuf fois plus valable.

Qu'on laisse la population décider. Cela avait du sens alors et cela en a toujours. J'ai soumis cette proposition au comité, qui a rejeté la motion par 9 voix contre 5. La motion dont nous sommes saisis nous demande d'accepter cette décision et je ne peux le faire.

L'alinéa b) du paragraphe 5 a trait à la motion visant à l'adoption d'un seul drapeau national, motion adoptée par 14 voix contre aucune. Je signale aux honorables députés que personne ne s'est opposé à cette motion. Pourtant, avant que le travail du comité soit terminé, on s'est arrangé pour la mettre de côté et la négliger complètement. En guise d'explications, on a dit que le second drapeau symbolise notre participation au Commonwealth et notre allégeance à la Couronne. Pourquoi ce qui n'était pas nécessaire dans le passé devrait l'être dans l'avenir? Devons-nous conclure que le drapeau national que recommande le comité signifierait la fin de notre allégeance à la Couronne s'il était adopté? Si oui, j'estime que c'est une autre bonne raison de voter contre la motion dont

[L'hon. M. Flemming.]

nous sommes saisis et pour l'amendement recommandant un plébiscite.

J'ai aussi certains commentaires à faire relativement à la mise aux voix, au comité, sur la motion tendant à établir le pavillon rouge canadien à titre de drapeau national du Canada. Cette motion a été rejetée par un vote de 10 voix contre 4. En vertu de la motion dont la Chambre est saisie maintenant, on nous demande de convenir que 10 personnes peuvent décider de mettre au rancart un drapeau qui a été employé, respecté, honoré, aimé et admiré par les Canadiens, de façon générale, depuis près de 100 ans. A mon avis, tout gouvernement qui propose l'adoption d'une idée préconisée par dix personnes, lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle-ci, ne mérite pas l'approbation du grand public et ne devrait pas être au pouvoir.

Le premier ministre et ses partisans devraient accepter de bon cœur un plébiscite, comme moyen de régler ce problème difficile. Au cours de remarques antérieures, j'ai soutenu qu'on aurait dû aborder cette question de façon impartiale, qu'on n'aurait jamais dû la rejeter dans le domaine des préjugés politiques; en effet, elle est trop importante. Le premier ministre s'est peut-être cru obligé d'en saisir la Chambre, mais puis-je signaler que M. Mackenzie King, en 1946, n'a tenu aucun compte du vote favorisant l'établissement d'un nouveau drapeau par 23 voix contre 1. Il a sans doute pressenti que le problème était trop contentieux.

**Une voix:** Nous sommes en 1964.

**L'hon. M. Flemming:** Pour ce qui est du pavillon rouge, je pose au gouvernement et à ses partisans les questions suivantes: ignorent-ils totalement le fait que la Légion canadienne désire garder le pavillon rouge à titre de drapeau du Canada? Peuvent-ils demeurer complètement indifférents en face des membres de l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire de toutes les régions du Canada favorisant officiellement le pavillon rouge? Leur est-il totalement indifférent que 200,000 personnes environ aient signé une pétition pour garder notre drapeau actuel? Est-il complètement indifférent pour le gouvernement et pour ses membres que des milliers de lettres aient été reçues de Canadiens implorant qu'on ne mette pas de côté ou qu'on ne détruise pas le drapeau que nous utilisons depuis près de cent ans?

Voilà certaines des choses que nous avons cru devoir signaler. Ce point de vue a été rejeté. Suivant le rapport, on nous demande de formuler notre agrément simplement parce que dix personnes ont voté pour et quatre contre. Pour ma part, je ne puis souscrire à pareille idée. La façon dont on a traité